

Tarifs luxgas home

Valables à partir du 1^{er} octobre 2010

Conditions tarifaires pour les clients luxgas home

tarif 01	basse pression
----------	----------------

Prix proportionnel

luxgas	tarif 01 hors TVA
Réseau	€/ m ³
Creos	0,4900
Ville de Dudelange	0,4930
Sudgaz	0,4950
Ville de Luxembourg	0,4950

Taxe de puissance mensuelle

luxgas	tarif 01 ¹⁾ hors TVA	Remise mensuelle domiciliation
Réseau	€/ kW _{installé}	€/ mois
Creos	0,30	- 1,00
Ville de Dudelange	0,30	- 1,00
Sudgaz	0,30	- 1,00
Ville de Luxembourg	0,30	- 1,00

1) minimum 5,00 € (hors TVA)

Les tarifs intégrés ci-dessus incluent les tarifs d'utilisation du réseau géré par le gestionnaire de réseaux concerné, en vigueur à la date mentionnée en haut de page. Les tarifs d'utilisation du réseau (péages) sont acceptés par un règlement ILR et approuvés par arrêté ministériel. Une modification ultérieure de ces péages sera répercutée sur les tarifs intégrés de vente de gaz naturel.

Les tarifs intégrés s'entendent hors TVA (6 %), hors comptage (voir fiche location compteur) et hors toutes autres redevances légales comme la taxe gaz naturel (voir fiche redevances légales), qui sont fixées par les autorités publiques. Ils seront répercutés de manière transparente par Enovos Luxembourg S.A. sur votre facture de gaz naturel.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre **Serviceline** (lu-ve: 7h30-17h30) au numéro gratuit **8006-6000**, au (+352) 2737-6000 à partir de l'étranger, ou par e-mail serviceline@enovos.eu.

Nous sommes également à votre disposition dans nos **centres d'accueils** au **Shopping Center La Belle Etoile** et **Cactus Ingeldorf** (lu-je: 9h00-20h00, ve: 9h00-21h00, sa: 9h00-18h00) ainsi que dans nos **centres d'accueil Enovos** à **Strassen** au 2, rue Thomas Edison (lu-ve: 7h30-17h30) et **Enovos** à **Esch-sur-Alzette** Domaine Schlassgoart (lu-ve: 8h00-17h30).

Location compteur

Valables à partir du 1^{er} avril 2010

Tarifs de comptage pour les clients luxgas home et pro

Réseau Creos

G4	0,620 €/ / mois
G6	0,620 €/ / mois
G10	2,000 €/ / mois
G16	2,250 €/ / mois

G25	3,500 €/ / mois
G40	11,200 €/ / mois
G65	23,600 €/ / mois
G100	23,600 €/ / mois

G160	23,600 €/ / mois
G250	29,800 €/ / mois
G400	39,700 €/ / mois

Réseau Ville de Dudelange

G4	0,740 €/ / mois
G6	0,740 €/ / mois
G10	0,740 €/ / mois
G16	2,250 €/ / mois

G25	2,480 €/ / mois
G40	3,720 €/ / mois
G65	17,350 €/ / mois
G100	17,350 €/ / mois

G160	17,350 €/ / mois
G250	17,350 €/ / mois
G400	17,350 €/ / mois
G650	17,350 €/ / mois

Réseau Sudgaz

G4	0,500 €/ / mois
G6	0,500 €/ / mois
G16	2,000 €/ / mois
G25	2,500 €/ / mois

G40	6,500 €/ / mois
G65	15,000 €/ / mois
G100	17,500 €/ / mois
G160	17,500 €/ / mois

G250	22,500 €/ / mois
G650	27,500 €/ / mois
Correcteur	12,500 €/ / mois
Mémoire	6,250 €/ / mois

Réseau Ville de Luxembourg

Compteurs à membrane

G4	3,64 €/ / mois
G6	4,13 €/ / mois
G10	8,14 €/ / mois
G16	8,20 €/ / mois

G25	15,89 €/ / mois
G40	32,34 €/ / mois
G65	44,98 €/ / mois
G100	57,16 €/ / mois

G160	60,18 €/ / mois
------	-----------------

Compteurs à turbines et compteurs à piston rotatifs

G65	52,92 €/ / mois
G100	58,66 €/ / mois
G160	71,89 €/ / mois
G250	74,90 €/ / mois

G400	103,60 €/ / mois
G650	103,60 €/ / mois
G1000	163,70 €/ / mois
G1600	178,80 €/ / mois

G2500	188,17 €/ / mois
-------	------------------

Les rémunérations pour la location des éléments du comptage, pour la lecture et la mise à disposition des vannes ainsi que pour la facturation de ces éléments, sont facturées par le gestionnaire de réseaux concerné à Enovos Luxembourg S.A. Ces tarifs sont acceptés par un règlement LLR et approuvés par arrêté ministériel et sont répercutés de manière transparente par Enovos Luxembourg S.A. sur votre facture de gaz naturel.

Une modification ultérieure de ces tarifs sera répercutée de manière transparente, vers le haut ou vers le bas, sur votre facture de gaz naturel. Les tarifs comptage s'entendent hors TVA (6%).

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre **Serviceline** (lu-ve: 7h30-17h30) au numéro gratuit **8006-6000**, ou (+352) 2737-5000 à partir de l'étranger, ou par e-mail serviceline@enovos.eu.

Nous sommes également à votre disposition dans nos **centres d'accueils** au **Shopping Center La Belle Étoile** et **Centus Ingeldorf** (lu-je: 9h00-20h00, ve: 9h00-21h00, sa: 9h00-18h00) ainsi que dans nos **centres d'accueil Enovos à Strassen** ou 2, rue Thomas Edison (lu-ve: 7h30-17h30) et **Enovos à Esch-sur-Alzette** Domaine Schlassgoart (lu-ve: 8h00-17h30).



Energy for today. Caring for tomorrow.

enovos.eu pour le compte de Luxgas S.p.à

Redevances légales

Valable à partir du 1^{er} janvier 2010

Taxe «gaz naturel» sur la consommation de gaz naturel

Par la loi du 18 décembre 2009, Mémoires A-254, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2010, le taux de la taxe «gaz naturel» est fixé comme suit:

Réseau	2010 HTVA		2009 HTVA		Conversion des unités
	€/ ct. / kWh	€/ ct. / m ³	€/ ct. / kWh	€/ ct. / m ³	
Cat A ≤ 50,045 m ³ /an	0,108	1,187	0,108	1,187	1 MWh = 1000 kWh
Cat B > 50,045 m ³ /an	0,054	0,593	0,054	0,593	1 m ³ = 10,99 kWh
Cat C1 > 4,100 MWh / an	0,005	0,005	0,005	0,005	1 Nm ³ = 11,37 kWh
Cat C2 > 4,100 MWh / an	0,030	0,030	0,030	0,030	
Cat D	0	0	0	0	

Ces catégories sont déterminées comme suit:

- les points de comptage affichant une consommation de gaz naturel annuelle inférieure ou égale à cinq cent cinquante mille kWh font partie de la catégorie A,
- les points de comptage affichant une consommation de gaz naturel annuelle supérieure à cinq cent cinquante mille kWh font partie de la catégorie B, à l'exception de ceux de la catégorie C1, C2 et D,
- les points de comptage affichant une consommation annuelle supérieure à quatre millions cent mille kWh et participant au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre hormis ceux de la catégorie D, ou utilisant le gaz naturel principalement pour la réduction chimique ou dans les procédés métallurgiques ou minéralurgiques font partie de la catégorie C1,
- les points de comptage affichant une consommation annuelle supérieure à quatre millions cent mille kWh et dont les débiteurs de la taxe s'engagent à la réalisation d'une amélioration substantielle de leur efficacité énergétique globale par accord à conclure entre le gouvernement et l'entreprise concernée respectivement un représentant mandaté par cette entreprise font partie de la catégorie C2. L'accord à conclure sera daté d'une clause de sanction en cas de non-respect des engagements. En absence d'un accord conclu, les points de comptage concernés font d'office partie de la catégorie B,
- les points de comptage utilisant le gaz naturel pour la production d'électricité font partie de la catégorie D.

Pour de plus amples informations veuillez consulter le site web:
<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2009/0254/0254-0254.pdf>

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre **Serviceline** (lu-ve: 7h30-17h30) au numéro gratuit **8006-6000**, ou (+352) 2737-5000 à partir de l'étranger, ou par e-mail serviceline@enovos.eu.

Nous sommes également à votre disposition dans nos **centres d'accueils** au **Shopping Center La Belle Étoile** et **Centus Ingeldorf** (lu-je: 9h00-20h00, ve: 9h00-21h00, sa: 9h00-18h00) ainsi que dans nos **centres d'accueil Enovos à Strassen** ou 2, rue Thomas Edison (lu-ve: 7h30-17h30) et **Enovos à Esch-sur-Alzette** Domaine Schlassgoart (lu-ve: 8h00-17h30).



Energy for today. Caring for tomorrow.

enovos.eu pour le compte de Luxgas S.p.à